



CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

Au 01/01/2026

Article 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions générales de services constituent avec le Bon de commande, conformément à l'article L441-1 du code du commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties et du Contrat de prestations de services les liant (le « Contrat »).

1.1. Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Consciousness (« le Prestataire ») fournit aux Clients professionnels (« les Clients » ou « le Client »), au moyen d'un site Internet dédié, la prestation de service « Consciousline » qui consiste en la fourniture de renseignements d'ordre réglementaire et juridique par des consultants confirmés, tels que des textes légaux ou réglementaires issus de toute documentation publique applicables à une situation de faits exposée par le Client (« les Services »). Les Services portent sur tout domaine réglementaire et juridique relatifs au secteur d'activité du Client à l'exception des domaines fiscaux, comptables et sociaux.

En aucun cas les Services ne sauraient être assimilés ou se substituer à une consultation juridique détaillée et sur mesure telle que la fourniture d'un avis ou d'un conseil fondé sur l'application d'une règle de droit en vue notamment d'une éventuelle prise de décision ou d'échanges qui pourraient être produits dans un cadre légal.

1.2. Le Client reconnaît s'engager dans le cadre d'une activité professionnelle et accepte donc que les dispositions protectrices applicables aux contrats conclus avec les consommateurs ne lui sont pas applicables.

Les présentes Conditions générales de services s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Services rendus par le Prestataire auprès des Clients quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, notamment son Bon de commande.

1.3. Ces Conditions générales de services sont systématiquement communiquées au Client avec le Bon de commande. Toute commande des Services implique, de la part du Client, l'acceptation sans réserve des présentes Conditions générales de services et des Conditions générales d'utilisation du site internet "Consciousline" du Prestataire.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions générales de services, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de services particulières qui seront mentionnées sur le Bon de commande.

1.4 Les présentes Conditions générales de services sont modifiables à tout moment à la discrétion du Prestataire dès leur mise en ligne sur le site Internet Consciousline.

Si l'une quelconque des clauses des Conditions générales de services était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de l'Abonnement ni des autres clauses des Conditions générales de services.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des Conditions générales de services ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à ce droit par la partie concernée.

Article 2 – Modalités des abonnements

2.1 Les Services sont proposés sous divers types d'abonnements conditionnés par le nombre de questions pouvant être posées par le Client sur une période déterminée et pour un nombre limité d'utilisateurs.

Le type d'abonnement et son contenu souscrit par le Client sont mentionnés dans le Bon de Commande dûment signé par le Client.

Si le Client n'a pas utilisé l'intégralité du nombre de questions contenues dans son abonnement à son terme, les questions non utilisées ne sont pas reportables sur la période d'abonnement suivante en cas de renouvellement de l'abonnement et n'ouvrent droit à aucun remboursement de la part du Prestataire.

2.2 Au terme de chaque période d'abonnement, le Prestataire se réserve la possibilité d'établir des statistiques de consommations constatées et de proposer en conséquence au Client une modification de son abonnement lors de son renouvellement éventuel.

Le Client accepte que l'utilisation des Services soit mesurée par un outil statistique. Le Prestataire garantit à ses Clients la totale confidentialité des données collectées, enregistrées ou stockées par l'outil statistique dans ce cadre.

Le Prestataire certifie que ces statistiques sont utilisées exclusivement dans le but de mieux connaître ses Clients et leur fréquence d'utilisation afin de s'adapter aux besoins de ses Clients ainsi que de vérifier l'adéquation entre l'abonnement souscrit et l'utilisation effective des Services par le Client et/ou les Utilisateurs.

Ces statistiques peuvent être communiquées au Client, sur demande expresse de ce dernier, une (1) fois par an.

Article 3 - Commandes

3.1 La vente des Services n'est valablement conclue qu'après établissement d'un Bon de commande et son acceptation expresse et par écrit par le Client matérialisée par la signature du Bon de commande par ce dernier.

Le Prestataire dispose de moyens de commande électroniques (y compris d'acceptation et de confirmation) permettant aux Clients de commander les Services dans les meilleures conditions de commodité et de rapidité.

Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de demander la correction d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation (article 1127-2 du code civil).

La validation du Bon de commande par le Client implique l'acceptation par ce dernier de l'intégralité des présentes Conditions générales de services et constitue une preuve du présent Contrat.

La prise en compte de la commande et l'acceptation de celle-ci sont confirmées par l'envoi d'un mail par le Prestataire.

Les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Aucune commande portant sur un abonnement inférieur à trois (3) mois contenant un maximum de dix (10) questions sur la période d'abonnement ne pourra être acceptée.

L'accès aux Services est limité au nombre d'utilisateurs fixé selon l'offre choisie par le Client tel que mentionné dans le Bon de commande.

3.2 Le Client a la possibilité de signer le Bon de commande par signature électronique. Le Prestataire a recours à l'outil de signature électronique d'Adobe Acrobat (ci-après « le prestataire de signature électronique »). En acceptant de signer son Bon de commande par voie électronique, le Client reconnaît et accepte que :

- les enregistrements des opérations de signature électronique par le prestataire de signature électronique ainsi que les données de connexion associées au processus de signature électronique, et, si applicable, les courriels électroniques et SMS émis ou reçus dans le cadre de la signature électronique,
- les éléments d'identification renseignés par le représentant du Client dans le cadre de la procédure de signature électronique,
- le document en format PDF portant la signature électronique du représentant du Client, ainsi que toute reproduction de ce document sur un support électronique ou papier,

ont force probante, au sens de l'article 1365 du Code civil (ou tout autre article s'y substituant ultérieurement), et seront opposables quant à l'identification du signataire du Bon de commande et à son acceptation et quant à son contenu et aux conséquences de fait et de droit qui en découlent.

Ces éléments sont opposables entre les parties en cas de contestation sur la validité et/ou le contenu : (i) des opérations effectuées sur la plateforme du prestataire de signature électronique, (ii) de la signature électronique elle-même, et/ou (iii) du Bon de commande.

Le Client s'engage à prendre toutes mesures adaptées pour garantir que la signature électronique ne puisse être apposée que par un de ses représentants dûment habilité.

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 1375 du Code civil, le Bon de commande est établi en un (1) seul exemplaire numérique original, dont une copie sera délivrée au Client directement par le prestataire de signature électronique.

Le Client reconnaît qu'il procède à la signature électronique du Bon de commande en toute connaissance de cause de la technologie mise en œuvre et des modalités de celle-ci, et renonce en conséquence à mettre en cause, dans le cadre de toute réclamation et/ou action en justice, la fiabilité de ladite solution de signature électronique et/ou la manifestation de sa volonté de conclure le présent Contrat, à ce titre.

3.3 Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités du Prestataire, que si elles sont notifiées par écrit 5 jours au moins avant la date prévue pour la date de début des Services commandés, et après signature par le Client d'un nouveau Bon de commande spécifique précisant les modifications convenues entre les parties.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article « Tarifs et conditions de règlement » des présentes Conditions générales de services sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Article 4 - Durée et résiliation de l'abonnement

Sauf précision contraire mentionnée sur le Bon de commande, les forfaits souscrits commencent à compter de leur date de souscription pour une durée ferme de trois (3) mois calendaires, six (6) mois calendaires ou douze (12) mois calendaires selon le type d'abonnement choisi par le Client.

L'abonnement se terminera à son échéance et ne se renouvellera pas par tacite reconduction.

Si le Client souhaite poursuivre son abonnement, un nouveau bon de commande lui sera adressé.

Article 5 - Tarifs et conditions de règlement

5.1 Les Services sont fournis aux tarifs du Prestataire en vigueur au jour de la passation de la commande, tels que mentionnés sur le Bon de commande préalablement établi par le Prestataire et accepté par le Client, comme indiqué à l'article « Commandes » ci-dessus.

Les tarifs sont exprimés en euros et Hors Taxes auxquels est appliqué le taux de TVA en vigueur.

Les prix en vigueur n'incluent pas les éventuels coûts des moyens de communications électroniques du Client, abonnements Internet et/ou téléphone nécessaires pour accéder aux Services.

5.2 Le règlement par le Client s'effectue de préférence par virement bancaire.

Les factures sont payables à trente (30) jours date d'émission de la facture.

Pour l'abonnement d'une durée de trois (3) mois, le prix est payable au comptant, dans le délai indiqué sur la facture remise au Client.

Pour l'abonnement d'une durée de six (6) mois, un acompte correspondant à 50 % du prix total des Services commandés est exigé lors de la passation de la commande. Le solde du prix est dû au cours du cinquième mois suivant le début de l'abonnement.

Pour l'abonnement d'une durée de douze (12) mois, un premier acompte correspondant à 50 % du prix total des Services commandés est exigé lors de la passation de la commande. Un second versement correspondant à 25% du prix total des Services commandés est exigé au cours du sixième mois suivant le début de l'abonnement. Le solde du prix est dû au cours du onzième mois suivant le début de l'abonnement.

Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes Conditions générales de services.

5.3 En l'absence de paiement à l'échéance et par application des dispositions de l'article L441-10 du Code de commerce, des pénalités de retard égales à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit, sans qu'un rappel soit nécessaire, à compter du 1^{er} jour de retard ainsi qu'une indemnité d'un montant de quarante (40) euros pour frais de recouvrement. En cas de modifications par décret desdits frais de recouvrement, celles-ci s'appliqueront de plein droit.

Tout règlement hors délai, quelle qu'en soit la cause, sera imputé immédiatement et par priorité au paiement de la plus ancienne des factures.

L'absence de règlement à son échéance d'une facture entraîne, au surplus, la suspension de l'exécution des obligations du Prestataire, notamment l'accès aux Services jusqu'à apurement du compte, sans que le Client puisse prétendre bénéficier d'un quelconque avoir ou d'un éventuel remboursement.

En cas de retard de paiement supérieur à trente (30) jours, le Prestataire se réserve le droit de résilier l'abonnement, de plein droit et sans sommation.

Le délai de prescription pour le recouvrement de toute somme due au Prestataire court à compter de la date d'émission de la facture concernée.

5.4 Sauf accord exprès, préalable et écrit du Prestataire, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le Client entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des Services commandés ou non-conformité à la commande, d'une part, et les sommes dues par le Client au Prestataire au titre de l'achat desdits Services, d'autre part.

Article 6 - Modalités de fourniture des Services

6.1 Les réponses aux questions posées par le Client dans le cadre des Services seront fournies dans un délai maximum de soixante-douze (72) heures ouvrées (hors jours fériés) à compter de la réception par le Prestataire de la demande du Client au moyen de son espace utilisateur sur le site Internet Consciusline.

Dans le cas où la demande nécessiterait des recherches, le Prestataire s'engage à fournir une réponse dans un délai maximal de cinq (5) jours ouvrés (hors jours fériés).

Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et le Prestataire ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la fourniture des Services n'excédant pas quarante-huit (48) heures.

En cas de retard supérieur à quarante-huit (48) heures, imputable uniquement et exclusivement au Prestataire, le Client pourra demander la résiliation du Contrat. Les sommes déjà versées resteront acquises au Prestataire.

La responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture des Services imputable au Client ou en cas de force majeure.

Les Services seront fournis par la dépose de la réponse du Prestataire à la demande du Client dans son espace utilisateur sur le site Internet Consciusline.

6.2 Le Client disposera d'un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la fourniture de chaque réponse du Prestataire aux questions posées dans le cadre des Services pour émettre auprès du Prestataire, par écrit, des réserves ou réclamations avec tous les justificatifs y afférent.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client.

Article 7 - Responsabilité du Prestataire - Garantie

7.1 Au moment de leur communication au Client, les renseignements et réponses fournis sont fiables et retracent le dernier état connu de la réglementation et de la législation. Cependant, compte tenu de l'évolution permanente de la réglementation, de la législation et de la jurisprudence, ces renseignements et réponses sont susceptibles d'évoluer postérieurement à leur transmission au Client. En outre, le Prestataire ne garantit pas l'exhaustivité des sources utilisées. En tout état de cause, les obligations souscrites par le Prestataire sont des obligations de moyens.

7.2 Le Client reste entièrement responsable, en sa qualité de professionnel, (i) de l'adéquation des réponses fournies à la question posée et de l'utilisation qu'il fait des réponses obtenues, (ii) d'une erreur de jugement, (iii) de l'usage et des interprétations qu'il fait des réponses et documents mis à sa disposition, (iv) des conseils qu'il prodigue, (v) des décisions qu'il prend et (vi) des actes qu'il établit sur la base des renseignements et réponses fournis dans le cadre des Services.

7.3 Les échanges avec les consultants confirmés qui fournissent les Services entrent dans le cadre de renseignement à caractère exclusivement documentaire. Le Client ne saurait en aucun cas faire valoir ces échanges dans un cadre légal. Aucun de ces échanges ne saurait être légalement recevable devant un tribunal, une administration, une autorité administrative, un syndicat ou autre.

7.4 La responsabilité du Prestataire ne saurait être mise en cause pour tout dommage direct ou indirect subi par le Client ou un tiers résultant du renseignement ou de la documentation fournis au Client. En conséquence, le Client s'interdit toute action ou réparation en justice d'un préjudice découlant de l'utilisation des réponses ou de la documentation fournies dans le cadre des Services.

Si toutefois la responsabilité du Prestataire était établie dans l'insuffisance d'un renseignement fourni au Client, les dommages et intérêts et toute réparation qui en découlerait, toute cause confondue, seraient limitées au remboursement du coût de l'Abonnement payé par le Client au titre de l'année en cours.

7.5 Le Client s'engage à ne pas poser de questions qui portent atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs ou qui auraient trait à des activités illicites.

7.6 Le Prestataire se réserve le droit, sans qu'un quelconque remboursement puisse être exigé par le Client, de ne pas répondre à une question, de la supprimer ou d'interrompre un échange en cours dans les cas suivants sans que cette liste ne soit limitative :

- formulation inappropriée, inadaptée ou erronée d'une question,
- question n'entrant pas dans le cadre des Services proposés ou du forfait souscrit,
- question ayant pour objet ou finalité de porter atteinte aux droits des tiers,
- question illicite, discriminatoire, raciste ou incitant à la haine et à la violence ou, plus généralement, contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Article 8 - Droit de propriété intellectuelle

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements et réponses fournies en vue de la fourniture des Services au Client.

Ces renseignements et réponses ne peuvent donc en aucune manière faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation. Seul un droit d'utilisation, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au Client et, le cas échéant, aux Utilisateurs autorisés conformément à l'offre choisie.

Sont donc seules autorisées, la reproduction et la représentation du contenu autorisé par le Code de la Propriété Intellectuelle sur un écran et une copie unique papier aux fins d'archives, au bénéfice strictement personnel et pour une utilisation professionnelle par le Client.

Toute référence du nom du Prestataire par le Client sur une liste de références commerciales ne pourra avoir lieu qu'après accord préalable, exprès et écrit du Prestataire. Le Prestataire n'est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques et/ou logos du Client, et, le cas échéant, du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire qu'après autorisation préalable du Client.

Article 9 - Confidentialité

Toutes les informations échangées entre les parties ou dont elles auraient connaissance lors de l'exécution des Services et du Contrat, notamment les données du Client et les données statistiques, seront considérées comme confidentielles (« les Informations Confidentielles »).

Chacune des parties s'engage à protéger les Informations Confidentielles et à ne pas les divulguer à des tiers sans l'autorisation préalable et écrite de l'autre partie.

Les parties s'engagent à respecter le présent engagement de confidentialité pendant cinq (5) ans à compter de la date d'expiration de l'Abonnement pour quelque cause que ce soit.

Article 10 - Données personnelles

Le Prestataire et le Client s'engagent à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel (« les Données ») et à traiter et utiliser de telles Données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD), de la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 dans sa dernière version en vigueur dite « Loi Informatique et libertés », ainsi que toute disposition nationale et européenne applicable les complétant (« Réglementation »).

10.1 Traitements de données à caractère personnel hors exécution des Services

Chaque partie, en qualité de Responsable de Traitement autonome, collecte et traite des données d'identité, telles que civilité, nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone, fonction des représentants et/ou préposés des parties (« Données de contact ») pour les finalités suivantes : (i) la gestion de la relation d'affaires qui lie les parties, y compris en matière administrative et à des fins de communication sur les offres de services et (ii) la conformité à toute exigence résultant de la loi, de la réglementation ou d'une autorité professionnelle à laquelle une des parties serait soumise.

Pour les stricts besoins de la gestion des relations commerciales, ces données peuvent être communiquées aux sous-traitants du Prestataire ou du Client conformément à leurs Politiques de Confidentialité respectives.

Les Données de contact seront conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle et pendant les durées de prescription légales applicables.

Par ailleurs, chaque personne concernée peut, pour l'ensemble des Données de contact communiquées entre les parties, la concernant, exercer directement ses droits auprès de l'autre partie.

10.2 Traitements de données à caractère personnel dans le cadre de l'exécution des Services

Les Données recueillies par le Prestataire auprès des Clients font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Prestataire. Elles sont enregistrées dans son fichier clients et sont indispensables au traitement de sa commande et à l'exécution des Services. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter ses obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des Services.

L'accès aux Données sera strictement limité aux employés du Prestataire habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés au Prestataire par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Prestataire s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

Le Prestataire agissant en qualité de Responsable de Traitement de Données nécessaires à l'exécution des Services, il s'engage à n'utiliser les Données auxquelles il a accès que pour les finalités de traitement suivantes (les « Finalités de Traitement ») :

- gestion de l'identification des Clients et des Utilisateurs du site Internet Consciousline,
- gestion et suivi des Abonnements et des questions posées,
- suivi de la facturation,
- mesure d'utilisation des Services et des thématiques utilisées (Statistiques).

En tant que Responsable de Traitement, le Prestataire conservera les Données pour la durée nécessaire à la poursuite des Finalités de Traitement et pendant les durées de prescription légales applicables.

Toute personne physique concernée dispose des droits d'accès, et le cas échéant dans la limite des obligations légales, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement ainsi que d'organisation du sort de ses Données après son décès.

Les personnes concernées pourront exercer leurs droits en adressant leur demande à l'adresse suivante : dgaurat@consciousness.fr

Pour une information complète sur le traitement des Données, il convient de se reporter à la Politique de Confidentialité consultable sur le site Internet Consciousline.

Article 11 - Imprévision

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du Contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du code civil, la partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du Contrat à son cocontractant.

A défaut de trouver un accord sur la renégociation du Contrat, chacune des parties aura la faculté de résilier le Contrat de prestations de services par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, les sommes déjà versées par le Client au titre de son abonnement resteront acquises au Prestataire.

Article 12 - Exécution forcée en nature

Par dérogation expresse aux dispositions de l'article 1222 du code civil, en cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations, la partie victime de la défaillance ne pourra, faire exécuter elle-même l'obligation par un tiers, aux frais de la partie défaillante.

Article 13 - Exception d'inexécution

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du code civil, chaque partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du Contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la partie qui en prend l'initiative.

Si l'empêchement d'exécuter de la partie défaillante était définitif, les présentes seraient purement et simplement résiliées selon les modalités définies à l'article "Résiliation pour manquement d'une partie à ses obligations".

Article 14 - Résiliation du Contrat

14.1 Force majeure

Dans l'hypothèse où l'inexécution de ses obligations contractuelles par une des parties serait directement due, conformément aux dispositions de l'article 1218 du Code civil, à un cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence, les parties se rapprocheront afin d'envisager les mesures à prendre afin de poursuivre l'exécution des présentes ou à défaut de prévoir les modalités de résiliation.

14.2 Résiliation pour manquement d'une partie à ses obligations

Sans préjudice de ses droits et recours, l'une ou l'autre des parties peut résilier de plein droit, sans intervention judiciaire, le Contrat avec effet immédiat si l'autre partie procède à un manquement contractuel substantiel et qu'il n'est pas remédié à ce manquement dans les quinze (15) jours suivant la réception de la notification effectuée par la partie qui n'est pas en manquement.

Dans le cadre d'une telle résiliation avant la survenance du terme de l'Abonnement, le Prestataire émettra une facturation au prorata temporis jusqu'à la date d'effet de la résiliation.

Article 15 – Indépendance des parties

Les parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante dans le cadre de l'exécution des présentes, qui ne saurait notamment être interprétées comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

Le présent Contrat ne constitue aucunement une association, ni une société en participation, ni un contrat d'agence commerciale.

Le Contrat est un contrat d'entreprise exclusif de toute notion de mise à disposition de personnel entrant dans le cadre de la réglementation sur le travail temporaire.

Chaque partie agira en son nom et sous sa seule responsabilité dans ses rapports avec son personnel et les tiers de sorte que la responsabilité de l'autre partie ne puisse jamais être engagée pour quelque cause que ce soit.

De même, chaque partie s'engage irrévocablement à faire son affaire personnelle de toute réclamation, action et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature, qui serait formée par tout tiers contre elle ou l'autre partie et qui se rattacherait, directement ou indirectement, à l'exécution de ses obligations contractuelles dans le cadre du présent Contrat.

Article 16 - Incessibilité

La fourniture des Services par le Prestataire au Client est strictement personnelle et incessible.

Le Client s'interdit toute cession, totale ou partielle, de l'Abonnement et de l'éventuelle documentation fournie, ou de transmettre de quelque manière que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, ou par apport de fonds de commerce, l'Abonnement aux Services, objet des présentes.

Article 17 - Droit applicable - Litiges

Les présentes Conditions générales de services et les prestations qui en découlent sont régies exclusivement par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige. Le fait que, le cas échéant, les échanges habituels entre le prestataire et le client aient lieu totalement ou partiellement dans une langue différente de la langue française, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'application des présentes Conditions générales de services ou de l'une quelconque de ses stipulations.

Pour l'exécution des présentes ainsi que de leurs suites, les parties font respectivement élection de domicile en leurs sièges sociaux indiqués sur le Bon de commande. Toute modification du siège social ou de l'adresse de l'une des parties ne sera opposable à l'autre partie que huit (8) jours calendaires après lui avoir été dûment notifiée par écrit.

En cas de difficulté liée à l'exécution du Contrat, les parties s'engagent à se réunir et à rechercher, en premier lieu et de bonne foi, un arrangement amiable.

A défaut d'accord conclu dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date de demande écrite de négociation adressée par l'une des parties à l'autre, le litige ou différend qui viendrait à naître à propos notamment de la signature, la validité, l'interprétation et/ou l'exécution du Contrat sera soumis au tribunal de commerce territorialement compétent.